

Légumes

Nord-Pas de Calais - Picardie



N° 7 2 Mai 2012

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

SOMMAIRE

- ▶ **CHOUX:** Vol de mouche du chou, les pontes sont en cours! Gare aux pigeons!
- ▶ **POIS DE CONSERVE:** Premiers signalements de thrips et de sitones
- ▶ **OIGNON:** Quelques dégâts de grêle sur les oignons de semis
- ▶ **SALADE:** Attention aux limaces!
- ▶ **EPINARD:** RAS
- ▶ **NOTE NATIONALE:** Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !

CHOU CABUS, CHOU-FLEUR, CHOU DE BRUXELLES

Réseau: 3 parcelles (Chou-fleur: 2; Chou de Bruxelles : 1)

Stade: De 3 à 5 feuilles

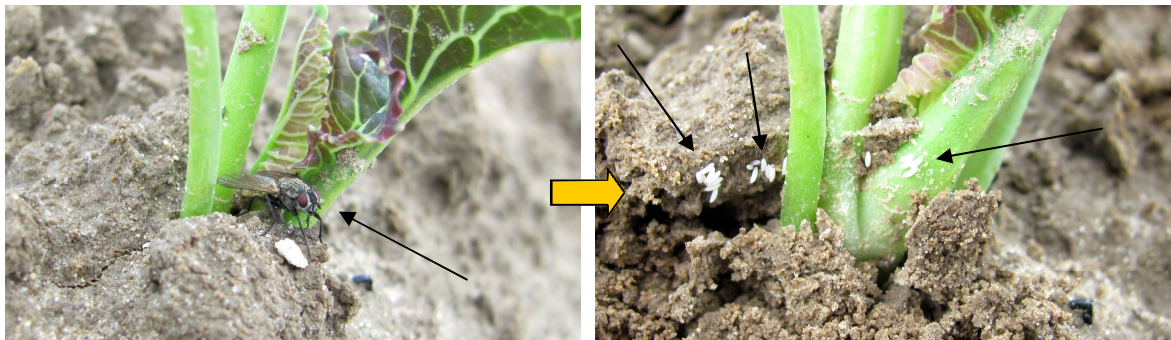
Mouche du chou

Les premières plantations de choux non-bâchées commencent à être suivies et déjà l'activité de la mouche du chou a été repérée sur une parcelle de chou-fleur à Houtkerque (59).

Le relevé des feutrines (ou pièges à œufs) sur cette parcelle indique en effet que 80% des pieds présentent au moins un œuf au collet et qu'en moyenne 6 œufs peuvent être dénombrés par plante. Le risque est fort dans ce secteur, en particulier sur les plants peu ou pas protégés contre la mouche. Nous ne disposons pas de donnée cette semaine pour les autres secteurs!

La mouche du chou - Rappels de biologie

- ♣ **Où?** Sur tout les choux pommés et à inflorescences et les navets
- ♣ **Quand?** 3 vols par an: 1er vol: fin avril-fin mai (le plus préjudiciable); 2ème vol: juillet/août; 3ème vol: à partir de mi-septembre
- ♣ **Quoi?** L'adulte a une durée de vie de 12 à 20 jours. La fécondité est d'environ 150 œufs par femelle qui sont pondus le plus souvent en amas de 10 à 40 œufs. Les premières pontes peuvent intervenir 3 jours après l'émergence de l'adulte. L'éclosion intervient 4 à 6 jours après la ponte. La durée du développement larvaire est d'environ 3 semaines à 20°C.



Mouche du chou en train de pondre (à gauche), petits œufs blancs pondus par la mouche (à droite) au 30/04/2012. (source FREDON NPDC)

- ♣ **Comment observer sa présence?** Suivi en feutrines ou pièges à œufs (photo en haut à droite dans le cadre)

CHOU CABUS, CHOU-FLEUR, CHOU DE BRUXELLES (suite)

Altise

Des altises commencent à faire leur apparition sur les choux. A Houtkerque (59), on en dénombre en moyenne 1 par pied et les premiers criblages sur le feuillage sont observés. Le risque est faible pour le moment mais prudence en cas de retour des jours chauds et secs!

Pigeon

Les choux sont à peine débâchés que les pigeons et autres perdrix s'attaquent déjà aux jeunes plants! A Locon (62), sur chou de Bruxelles, la quasi-totalité des plants a été visité et le bout des jeunes feuilles est coupé. Chaque année, le gibier cause de très nombreux dégâts en cultures. Restez vigilants et utilisez dans la mesure du possible des effaroucheurs et/ou des canons pour prévenir les attaques de pigeons!



Dégâts de pigeons (à gauche), Canon effaroucheur (à droite).
(source FREDON NPDC)

OIGNON

Réseau : 2 parcelles

Stade : de flagelle avancé à 4 feuilles

A signaler quelques dégâts de grêle sur les oignons de semis provoquant des petites marques blanches sur le feuillage. Limaces signalées!

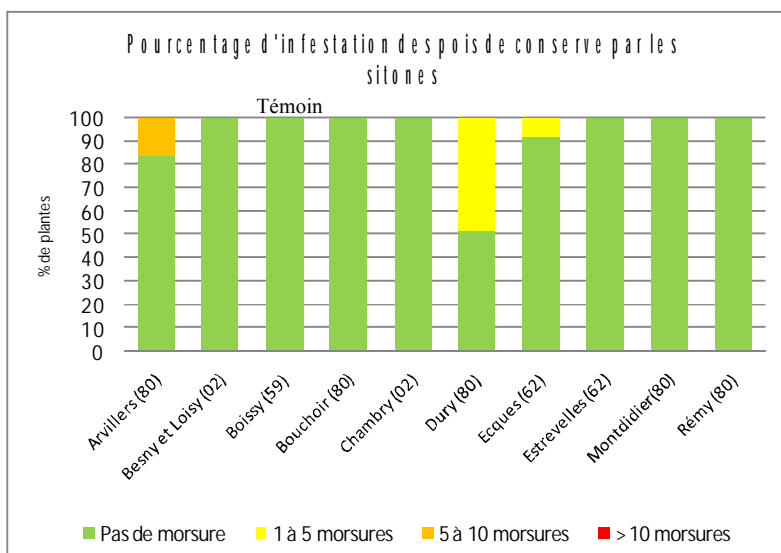
POIS DE CONSERVE

Réseau : 10 parcelles

Stade : de 2 feuilles à 5 feuilles

Sitone et thrips

Sur les 10 parcelles suivies cette semaine, 9 ont reçu des semences protégées. Parmi ces 9 parcelles, 3 sites sont déjà touchés par la présence de thrips et de sitones. Le graphique ci-contre montre le pourcentage d'attaque de sitones. Concernant les thrips, on dénombre entre 0.16 et 0.44 thrips en moyenne par plante sur les 3 sites touchés



SALADE

Réseau : 1 parcelle

Stade : 6-8 feuilles

Limace

Premières observations sur laitue à Le Maisnil (59) est déjà de forts dégâts de limaces! L'humidité du sol et du feuillage favorisent ce nuisible qui peut faire de gros dégâts notamment sur les jeunes plants! Le risque est fort!

EPINARD

Réseau : 3 parcelles

Stade : de levée à 2 feuilles

Rien à Signaler.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

- 1) Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.



- 2) **Attention**, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
- 3) **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
- 4) N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
- 5) **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Avec la participation de ABP, ARDO, Bayer Crop Science, BONDUELLE, CETA ENDIVES ARTOIS, CETA ENDISOMME, Chambre d'Agriculture de la Somme, PINGUIN—DAUCY, EXPANDIS, France Endive, France-Nord, GABNOR, Lycée Horticole de Lomme, Marché de Phalempin, OPLINORD, OPLVERT, Primacoop, SARL Agrovision, SA VAESKEN, SENSIENT, SICA Vallée de la Lys, SIPEMA, SODELEG, TC HOUSSIN, VEGRAS, VILMORIN et des producteurs observateurs. Bulletin rédigé par les animateurs régionaux de la filière cultures légumières - Tous légumes : C. MILLEVILLE-FREDON Nord Pas-de-Calais - Oignon : F. DELASSUS-PLRN; Chou-fleur, chou : S. MOREL-PLRN; Poireau : F. COULOUIMES-PLRN; Salades : L. VASSEUR-PLRN; Carotte, Epinard, Pois de conserve, Haricots verts et Scorsonères : L. NIVET-UNILET - Endive : M. BENIGNI-APEF - V. DUVAL-FREDON Picardie—**Directeurs de publication** : Jean-Bernard BAYARD Président de la Chambre d'Agriculture de région Nord-Pas de Calais et Hubert DUEZ Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie... Publication gratuite, disponible sur les sites www.chambres-agriculture-picardie.fr, www.agriculture-npdc.fr, www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr et www.draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr

Coordination et renseignements: Caroline MILLEVILLE - FREDON Nord Pas-de-Calais - Tél: 03.21.08.64.97 - Mail: caroline.milleville@fredon-npdc.com.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.